

Conseil municipal, 05/10/2009, 19h00

Présents : Gilles CORNETTE, Roland FLOUZAT, Henriette BOUHOUR, Hubert GRILLON, Philippe DUFOUR, Rosemary FARLEY, Anic NANDROT, Michèle PASQUIER, Patrick DESFORGES, Carlo CIACHELLA, Denise LECORDIER, Nathalie BARRAT.

Absente représentée : Ingrid RAHAL représentée par Nathalie BARRAT

Début de séance : 19H00

Secrétaire de séance : Hubert GRILLON

Lecture du cahier de délibérations et signatures.

En préambule, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal que l'ordre du jour soit modifié afin d'examiner la question n°1 en fin de séance. Il demande que l'examen de cette question ait lieu à huis-clos, car, s'agissant d'une négociation commerciale, il convient de respecter une confidentialité des débats.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour et le huis-clos en fin de séance.

I. Examen de la proposition du vendeur concernant l'achat d'un bâtiment sur la commune :

Reporté en fin de séance.

II. Examen des requêtes du Brocard Marseillais concernant le calendrier des jours chassés :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le résultat de la discussion avec le Brocard Marseillais concernant la proposition des jours de chasse le dimanche. L'association de chasse a souhaité se voir accorder le droit de chasser les samedis au lieu des dimanches. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde cette demande. Le calendrier des jours chassés sera signé dans la semaine 41. La chasse aura lieu, dans les bois communaux, tous les samedis, du 10 octobre 2009 au 27 février 2010.

III. Élection d'un membre du CCAS :

Le Conseil Municipal procède à l'élection d'un nouveau membre du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), en remplacement d'un conseiller démissionnaire.

Candidate : Michèle PASQUIER

A obtenu :

Michèle PASQUIER : 13 voix

Michèle PASQUIER est élue membre du CCAS à l'unanimité.

IV. Questions diverses :

- Monsieur le Maire présente la Convention proposée par le Laboratoire Départemental d'Analyses du Cher concernant le contrôle de l'efficacité de notre plan de nettoyage à la cantine scolaire. Ce plan nécessite un contrôle régulier des surfaces de travail de la cantine. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le passage de cette convention pour un tarif annuel de 32,36€.

- Monsieur le Maire informe le conseil que la candidature de Marseilles-lès-Aubigny a été retenue concernant le plan « Ecoles numériques rurales ». Il rappelle que ce plan vise à équiper les écoles retenues d'ordinateurs portables et de moyens de projection interactifs. Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :
 - o Montant total de l'investissement : 12 063,55 €
 - o Subvention de l'Etat : 9 000 €
 - o Part de la commune : 3 063,55 €

Le conseil approuve ce plan de financement à l'unanimité et charge Monsieur le Maire ou ses adjoints de constituer les dossiers correspondants.

- Réfection du mur du cimetière : Monsieur le Maire présente un devis de réparation du mur du cimetière. Cette réparation doit être réalisée rapidement pour protéger ce mur. Cette dépense sera inscrite au budget 2010. Dans l'attente, d'autres devis seront demandés.
- M. Carlo CIACCHELLA rejoint la commission information-bulletin municipal.
- Un courrier collectif d'habitants des Loges est remis à Monsieur le Maire. Il relate un incident intervenu dernièrement sur le réseau de distribution électrique et ayant privé d'alimentation ces habitants pendant plusieurs heures. Monsieur le Maire n'en était pas informé et va prendre des renseignements auprès du distributeur ERDF. Ces habitants demandent si le réseau ne doit pas être renforcé suite aux constructions neuves réalisées dans le quartier. Monsieur le Maire indique que désormais, toute demande de permis de construire fait l'objet d'une étude de la capacité du réseau à accepter cette construction.

Les questions diverses étant épuisées, Monsieur le Maire demande à l'assistance de bien vouloir quitter la salle et provoque le huis-clos pour l'examen de la question n°1

Examen de la proposition du vendeur concernant l'achat d'un bâtiment sur la commune :

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal toute information concernant le déroulement de la négociation visant à acquérir un bâtiment sur la commune. Le Conseil Municipal en prend note et organise la suite à donner.

Clôture de la séance à 20H45